

Il y a longtemps, je pense, que cette annonce était attendue, et elle constituera sans doute un encouragement pour nos militaires, en plus de les rendre fiers de recevoir une décoration de leur pays.

Jusqu'ici, il s'agissait en quelque sorte d'une décoration qui nous venait de l'étranger, et très peu de militaires ou de civils canadiens pouvaient espérer obtenir la reconnaissance de leurs actes de bravoure.

Nous avons espoir, étant donné l'annonce que vient de faire le très honorable premier ministre, que non seulement les militaires qui, par leurs fonctions, assez souvent, surtout au cours de conflits, doivent affronter certains dangers, certains périls, poseront des actes de bravoure, mais aussi plusieurs civils, dans l'exercice de leurs fonctions. Je pense particulièrement aux policiers et aux pompiers, de même qu'à une foule de personnes qui, un jour ou l'autre, sont appelées de par leurs fonctions, à poser des gestes qui méritent d'être reconnus.

Étant donné les décorations que le pays se propose d'accorder, j'espère qu'un plus grand nombre de personnes méritantes verront reconnaître leurs actes héroïques.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES DÉLÉGUÉS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais, en vertu de l'article 43 du Règlement, proposer une motion sur une question urgente. L'urgence est créée par l'arrivée hier à Ottawa d'un comité d'Indiens autochtones de Thunder Bay qui ont voyagé à leurs propres frais pour assister à une réunion qui devait avoir lieu hier après-midi à cinq heures avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). La réunion n'a pas eu lieu à cause d'une erreur commise au ministère. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour proposer, appuyé par le député de Comox-Alberni (M. Barnett):

Que la Chambre autorise par les présentes le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à rembourser le comité des Indiens que président M^{me} Monica Turner, présidente de l'*Ontario Native Women's Association* et M. Bill Sault du service des recherches sur les traités de l'*Union of Ontario Indians*, qui se sont rendus de Thunder Bay à Ottawa pour y rencontrer le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et qui ont engagé des dépenses à titre personnel pour une réunion qui n'a pu avoir lieu à cause d'une erreur commise au dit ministère.

M. l'Orateur: Le député se rendra peut-être compte qu'il s'agit ici d'une motion qu'aurait dû probablement précéder une recommandation royale. Quoi qu'il en soit, comme je ne veux pas m'engager dans cet aspect plutôt subtil de la question, j'inviterais les députés à m'indiquer s'ils donnent ou non leur assentiment unanime à la motion proposée par le député.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime la motion du député ne peut pas être mise en délibération en ce moment.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TARIF-MARCHANDISES DE LA RÉGION ATLANTIQUE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Il s'agit de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les entreprises de la région atlantique par suite du niveau excessivement élevé du tarif-marchandises. Étant donné que ces frais de transport finissent par mettre obstacle à un grand nombre de projets d'expansion économique régionale et que certaines entreprises des Maritimes sont acculées à la faillite, je propose, avec l'appui du député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que l'on renvoie l'ensemble de la question du tarif-marchandises au comité permanent des Transports pour étude immédiate.

M. l'Orateur: La motion du député, qu'il propose aux termes de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je comptais présenter le premier rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale, mais j'ai manqué l'appel de présentation des rapports de comités. Puis-je avoir la permission de présenter ce rapport maintenant?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports de comités. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: J'ai entendu au moins un «non». J'ai pensé qu'il venait du député de Saint-Boniface. Sans le consentement unanime, nous ne pouvons revenir à la présentation des rapports de comités.

Une voix: Réveillez-vous!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

JOURS RÉSERVÉS À L'OPPOSITION

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je tiens à prévenir la Chambre que demain et vendredi seront des jours désignés comme des jours de l'Opposition.